

FEDERATION FRANÇAISE DES SPORTS DE GLACE

OFFICIEL D'ARBITRAGE



CFOA
COMMISSION FÉDÉRALE
OFFICIELS ARBITRAGE

CERTIFICATIONS 1^{ER} DEGRÉ

SESSIONS 2025

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
PRESENTATION	3
FORMATION ET CERTIFICATION 1^{ER} DEGRÉ	3
CURSUS	3
DEROULEMENT DE LA FORMATION	4
CERTIFICATION : SUJETS ET MODALITES DES EPREUVES	4
CONDITIONS DE PREINSCRIPTION	6
PREREQUIS	6
DOCUMENTS A FOURNIR	6
FORMATION THEORIQUE	7
FORMATION PRATIQUE	7
EXAMEN DE CERTIFICATION 1 ^{ER} DEGRE	7
CONTACTS ET INFORMATIONS	8
DATES DES EXAMENS	8
LIEU DES EXAMENS	8
CONTACTS	8
DOCUMENTS & FORMULAIRES	8



PRESENTATION

A partir du **25 novembre 2024 et jusqu'au 22 décembre 2024**, la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage ouvre les préinscriptions aux certifications des postes d'arbitrage en vue de renforcer le contingent de juges et d'arbitres sportifs des disciplines pratiquées au sein de la Fédération Française des Sports de Glace.

FORMATION ET CERTIFICATION 1^{ER} DEGRÉ

Le candidat sélectionné se voit proposer un accompagnement pour préparer les épreuves de certification 1^{er} degré. Cet accompagnement s'assure de la maîtrise des savoirs et des compétences de base et qui atteste la capacité d'analyser des situations, d'utiliser les outils et/ou les gestes qui s'y rapportent tout en adoptant les postures ou prises de décisions adéquates jusqu'à l'examen de certification 1^{er} degré.

Cursus

Le candidat doit assister à une **RÉUNION D'INTÉGRATION** à distance de 2 heures puis suivre une **FORMATION THÉORIQUE** au cours de laquelle des modules institutionnels, historiques, techniques et règlementaires lui seront dispensés sur une plateforme de formation à distance.

En complément de la formation théorique, une **FORMATION PRATIQUE** de 8 heures doit être accomplie à l'occasion d'une ou plusieurs compétitions placées sous l'égide de la FFSG.

Le suivi de la formation pratique est assuré au moyen d'un "Passeport de formation" remis au candidat au début de son cursus. (Il est à noter que l'accès aux sites des épreuves et des zones d'arbitrage se fait sur présentation du passeport de formation et demeure conditionné à l'autorisation de l'arbitre de l'épreuve).

La formation pratique peut commencer en même temps que la formation théorique.

Pour accompagner les candidats dans leur apprentissage, deux réunions sont tenues à mi-parcours et avant les examens et sont organisées par les chargés de cours.

Les **FORMATIONS THÉORIQUES** et **PRATIQUES** ainsi que les **RÉUNIONS** sont sanctionnées par un **EXAMEN DE CERTIFICATION 1^{ER} DEGRÉ**, passé dans les douze (12) mois après le début du cursus.

Déroulement de la formation

ÉTAPE 1	RÉUNION D'INTÉGRATION 2 HEURES VISIOCONFÉRENCE
ÉTAPE 2	FORMATION THÉORIQUE SUR 6 MOIS PLATEFORME ENSEIGNEMENT A DISTANCE
ÉTAPE 3	FORMATION PRATIQUE 8 HEURES MINIMUM AU COURS DE COMPÉTITIONS SUR PRESENTATION DU PASSEPORT FORMATION
ÉTAPE 4	RÉUNION DE MI-PARCOURS 2 HEURES VISIOCONFÉRENCE
ÉTAPE 5	RÉUNION DE PREPARATION D'EXAMEN 2 HEURES VISIOCONFÉRENCE

Certification : Sujets et modalités des épreuves

ÉTAPE 6	EXAMEN DE CERTIFICATION 1^{er} DEGRÉ 1 à 2 JOURS SALLES D'EXAMENS
----------------	--

Les examens visent à contrôler les connaissances des candidats sur :

- les spécificités de la discipline choisie : documents, communications, circulaires, manuels et règlements sportifs nationaux et internationaux en vigueur ;
- les connaissances générales (modules du tronc commun des OA portant sur l'organisation du sport en France, l'organisation et la vie de la FFSG, l'histoire des Sports de Glace, les obligations, les droits et les pouvoirs des officiels d'arbitrage).

L'épreuve pratique s'appuie sur les activités du candidat au cours de sa formation pratique et doit permettre de vérifier :

- les connaissances du candidat liées à l'organisation, à l'environnement sportif et arbitral,
- les compétences du candidat liées à sa formation,
- les compétences du candidat liées à l'utilisation des gestes, des sténographies, des outils et techniques de communication, la capacité d'analyser des situations tout en adoptant les postures ou prises de décisions adéquates.

PRINCIPES & CONDITIONS

- L'inscription à la formation d'officiel d'arbitrage proposée par la Commission Fédérale des Officiels d'Arbitrage (CFOA) est une démarche personnelle et volontaire.
- Les conditions d'éligibilité sont décrites dans la brochure DEVENIR OFFICIEL D'ARBITRAGE en vigueur et le REGLEMENT INTERIEUR DES OFFICIELS D'ARBITRAGE 2024.
- La procédure de pré-inscription est formée par le renseignement obligatoire du formulaire en ligne et l'envoi des attestations ou justificatifs requis **avant le 22 décembre 2024**. Tout dossier incomplet, soumis hors délai ou ne remplissant pas les critères de sélection sera écarté.
- Le nombre de places disponibles pour la certification est limité. En cas de forte demande, les critères suivants guideront la CFOA dans la sélection des candidats :
 - Les candidats n'ayant jamais participé à une certification seront prioritaires.
 - Les besoins stratégiques ou opérationnels de la FFSG et des disciplines seront pris en compte, notamment les postes à pourvoir en priorité ou les missions nécessitant des compétences spécifiques.
 - Les candidats disposant d'une expérience significative dans une discipline sportive en lien avec la certification bénéficieront d'une attention particulière. Cela peut inclure le niveau de pratique, le palmarès, le statut de haut niveau etc.
 - Les candidats déjà certifiés dans une autre discipline et souhaitant élargir leurs compétences et leur polyvalence avec une nouvelle certification seront également valorisés.
- Les candidats retenus seront reçus pour une réunion obligatoire d'intégration officialisant leur cursus.
- La formation pratique peut commencer en même temps que la formation théorique.
- La CFOA se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation où l'effectif serait insuffisant ou de modifier, en cas de nécessité ou de force majeure, les horaires et le calendrier des sessions.
- Les candidatures dans plusieurs formations ne sont pas possibles.
- La présentation aux épreuves de certification et la prise en charge des frais du candidat pour l'examen final sont conditionnées :
 - à l'acceptation du dossier de candidature,
 - à la participation à la réunion d'intégration, aux cours à distance établis par les chargés de cours,
 - au suivi et à la validation de tous les modules du plan de formation,
 - au suivi des heures de pratique requises.

CONDITIONS DE PREINSCRIPTION

Prérequis

- Répondre aux critères d'éligibilité du poste visé et aux conditions d'admission,
- Être âgé de 18 ans au 1er juillet 2024 (21 ans pour certains postes),
- Résider en France,
- Être titulaire d'une licence fédérale encadrement en cours de validité tout au long du cursus (un contrôle automatisé de votre honorabilité au sens de l'article L.212-9 du Code du sport sera effectué),
- Signer la lettre d'engagement du candidat,
- Être en possession d'une qualification aux " premiers secours " (telle que le certificat de compétence de citoyen de sécurité civile " prévention et secours civique de niveau 1 " ou un équivalent, ou d'une attestation de sensibilisation aux gestes qui sauvent ou fournir la preuve d'une inscription à un centre),
- Être disponible les 13 et 14 septembre 2025.

Documents à fournir

- Formulaire de pré-inscription (remplissable en ligne),
- Lettre de motivation (au format PDF),
- Lettre d'engagement du candidat (au format PDF),
- Photo d'identité en couleur une taille inférieure à 1Mo (au format JPEG),
- Une copie recto/verso de la Carte d'identité ou du passeport valide (au format PDF),
- Attestation de formation aux gestes de premiers secours (au format PDF),

Facultatif si applicable :

- Attestation d'inscription sur les listes ministérielles de haut niveau (au format PDF).

Une fois le dossier d'inscription validé, le candidat sélectionné devra établir son ordre de virement au plus tard le 31 janvier 2025 en utilisant les informations qui lui seront communiquées par la CFOA.

Étape 1

- Procéder à la pré-inscription administrative en ligne
- Envoyer la lettre d'engagement du candidat et les pièces justificatives et documents requis : **formation@fsg-campus.org**

• **Date limite de dépôt : Avant le 22/12/2024**

Étape 2

- **SOUS RESERVE D'ACCEPTATION DU DOSSIER ET DE SÉLECTION !**
- Établir un ordre de virement en utilisant les informations qui seront communiquées par la CFOA.

• **Date limite de virement : Avant le 31/01/2025**

Étape 3

- Accès aux cours et début formation pratique

Étape 4

- Examens de certification : 13 et 14 septembre 2025

FRAIS D'INSCRIPTION ET MODALITES FINANCIERES

Frais d'inscription à la charge des candidats : **100€** (à régler par virement bancaire selon les modalités communiquées ultérieurement par la CFOA).

Les frais d'inscription sont offerts si le candidat figure déjà sur les listes des officiels d'arbitrage à un autre poste depuis au moins 2 saisons et satisfait ses obligations de quotas dans tous les postes déjà occupés.

Le candidat a la possibilité de se rétracter jusqu'à 15 jours après la réunion d'intégration. Après cette date, un désistement ou un renvoi pour manquement ou absence de suivi de cours de ma part ne donnera droit à aucun remboursement des frais d'inscription.

Formation théorique

Les frais administratifs et les coûts pédagogiques (passeport de formation, frais postaux, coût des plateformes de formation à distance, licences logicielles, frais de formateurs et examinateurs, etc.) **sont pris en charge par la CFOA.**

Formation pratique

Durée : 8 heures

Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas **ne sont pas pris en charge par la CFOA** pour la formation pratique et demeurent à la charge du candidat comme part contributive à son cursus de formation.

Les candidats sont invités à étudier avec leur club, leur tuteur ou leur CROA les opportunités de participation à la compétition la plus proche pour eux dans le but de limiter les frais inhérents à cette étape obligatoire de leur formation.

Il est rappelé qu'ils peuvent étudier avec leur club, leur comité départemental ou leur ligue régionale les solutions éventuelles de financement total ou partiel de leur engagement bénévole.

Examen de certification 1er degré

Les frais administratifs (comptes d'accès par candidat à la plateforme CAMPUS, licences logicielles, frais de formateurs, examinateurs, locations de salle de classe et de tout autre équipement ou installation etc.) sont **pris en charge par la CFOA.**

Les différents frais inhérents à la participation aux examens sont **pris en charge par la CFOA** selon les modalités suivantes et en application du barème fédéral en vigueur à la date des sessions :

- frais de voyage aller/retour des candidats,
- repas,
- hébergement en chambre double (2 candidats par chambre)*

**Possibilité de réserver une chambre individuelle à la charge du demandeur, sous réserve de disponibilité auprès de l'établissement et sur demande préalable.*

CONTACTS ET INFORMATIONS

Dates des examens

Samedi 13 et dimanche 14 septembre 2025

Lieu des examens

CAP EVENTS

Rue de Rennes

35510 Cesson-Sévigné

<https://www.seminaires-capevents.com>

Contacts

Pour toute question concernant les préinscriptions ou le déroulement des formations et des examens, contactez :

- **Responsable formation CFOA :** Loïc COSNUAU
- Courriel : formation@ffsg-campus.org
- Téléphone : 06 11 49 40 68

- **Président CFOA :** Anthony LEROY
- Courriel : cfoa@ffsg.org
- Téléphone : 06 60 77 15 00

DOCUMENTS & FORMULAIRES

Retrouvez tous les documents et formulaires nécessaires via les liens suivants :

[Formulaire de pré-inscription en ligne](#)

[Brochure "Devenir Officiel d'Arbitrage"](#)

[Règlement intérieur des Officiels d'Arbitrage](#)

[Charte de déontologie des officiels d'arbitrage](#)

[Règlement Général des Examens](#)

